

COMMUNE DE BINDERNHEIM**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL****DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022 A 20 H**

- Présents** : M. MEMHELD Christian, maire.
Mme BAEHR Isabelle, M. MARTIN Daniel, Mme ADOLF Denise et M. GERBER Christian, adjoints
Mme BISCHOFF Rachel, Mme DISCHLI Véronique, M. BUEB Frédéric, M. SOETE Christophe, Mme SCHWEIN Jasmine et Mme WANTZ Jenny
- Absents** : Mme DISCHLI Claire a donné pouvoir à M. MEMHELD Christian, M. KELLER Franck et M. MATHIS Franck (excusés)
- Assiste** : Mme BECK Dorine, secrétaire de mairie.

Après avoir salué l'assemblée, M. le maire ouvre la séance à 20h.

Secrétariat de séance

Le conseil municipal, sur proposition du maire, désigne Mme BAEHR Isabelle, secrétaire de séance.

PREAMBULE

Le Maire annonce aux élus que M. MOSSER Jean-Noël a donné sa démission au sein du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2022. La Sous-Préfecture en a été avertie le jour même et le tableau du Conseil Municipal a été mis à jour. N'ayant pas d'autre liste lors des élections municipales de 2020, le nombre de conseillers est désormais fixé à 14 jusqu'à la fin du mandat.

74. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

75. ATTRIBUTION DES MARCHES DE VOIRIES : RUE DES ABRICOTS, RUE DES ROSEAUX ET PARKING RUE DE DIEBOLSHEIM

Le Maire rappelle la consultation lancée le 19/09/2022 et qui s'est achevée le 07/10/2022.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 octobre afin d'examiner les 5 offres reçues. Le Maire rend compte des observations et remarques de la commission.

Après débat, et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le Maire soumet l'offre suivante :

- **COLAS France de OSTWALD :** **118 838,76 € HT** répartis comme suit
 - ⇒ 85 531,82 € HT pour la tranche ferme (rue des Abricots et rue de Diebolsheim)
 - ⇒ 35 306,94 € HT pour la tranche optionnelle (rue des Roseaux)

Le Conseil Municipal après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

DECIDE de retenir l'entreprise COLAS France pour le montant susmentionné ;

CHARGE le Maire de notifier le choix aux différentes entreprises candidates ;

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue et tout document y afférent ;

ADOpte A L'UNANIMITE

76. CIRCULATION RUE DES PRUNES

Par délibération n°18/2022 du 21/03/2022, le Conseil Municipal avait décidé d'instaurer une zone 30 dans le quartier de la rue des Lilas comprenant notamment la rue des Prunes et un sens unique de circulation. Cependant après quelques semaines, il a été fait part d'avis plutôt mitigés.

En effet, la rue des Reines-Claudes vers la rue des Prunes fait l'objet d'un sens interdit néanmoins la largeur de la rue ne permet pas de faire demi-tour correctement. Ensuite, il serait utile de revoir les espaces verts au niveau de l'entrée de la rue des Prunes pour améliorer la visibilité.

Aussi, le Maire souhaite recueillir l'avis de chacun afin d'essayer d'améliorer la situation.

Il donne notamment lecture de l'avis de Mme DISCHLI Claire. Il y a effectivement un problème avec la taille des espaces verts à la sortie des rues des Prunes et des Abricots. Elle soumet plusieurs solutions : la mise en place d'un stop, un sens prioritaire de circulation ou encore un miroir à la sortie de la rue des Prunes.

Mme SCHWEIN Jasmine est contre l'idée d'un stop car le problème de visibilité perdurera quand même. Mme WANTZ Jenny n'a pas d'avis particulier, il faudrait se rendre sur place pour mieux visualiser. Le Maire indique que c'est possible tout comme d'organiser une réunion avec les riverains.

Concernant le manque de visibilité à cause des espaces verts, il incombe à la commune de faire le nécessaire (taille des arbustes ou retrait définitif). M. MARTIN Daniel propose, d'une part, d'instaurer une priorité à droite, rue des Abricots, rue des Prunes et rue des Mirabelles. Et d'autre part, de profiter des travaux à venir dans la rue des Abricots pour retravailler l'angle à la sortie de cette rue et retirer notamment les arbustes gênants (dont le noisetier à replanter dans le parc par exemple). Mme BAEHR Isabelle propose également la mise en place d'un miroir en face de la rue des Prunes, toutefois en fonction de la météo ce dernier peut être embué et donc inefficace.

Le Maire passe au vote :

- Instauration d'une priorité à droite pour la rue des Abricots, rue des Prunes et rue des Mirabelles **10 POUR**
- Instauration d'un STOP rue des Prunes **2 POUR**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de retirer le sens unique de circulation dans la rue Prunes ;

DECIDE d'instaurer une priorité à droite pour la rue des Abricots, rue des Prunes et la rue des Mirabelles ;

DECIDE de revoir les espaces verts aux entrées des rues des Prunes et des Abricots, notamment de revoir l'angle dans le cadre des travaux de réfection de la rue des Abricots ;

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires ;

ADOPTE

77. CESSION DE TERRAIN A LA CCRM POUR LE PERISCOLAIRE

Le Maire rappelle que la CCRM a plusieurs projets de construction et d'extension de périscolaires sur le territoire dont un à Bindernheim. A cet effet, la CCRM a transmis un courrier en date du 23/05/2022 sollicitant la commune pour leur céder à titre gratuit le terrain disponible, à savoir la parcelle 481 sise section D de 10,69 ares. Le terrain est idéalement situé puisque à côté de l'école.

Le Maire propose d'accepter la cession de terrain afin de pouvoir lancer les études pour la construction d'un nouvel accueil périscolaire à Bindernheim. Il rappelle que la délibération prise en juin dernier n'est pas tout à fait conforme c'est pourquoi le point repasse en séance.

Après débat, le Conseil Municipal

APPROUVE la cession de la parcelle 481 sise section D d'une superficie de 10,69 ares au profit de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour la construction d'un nouvel accueil périscolaire ;

APPROUVE la cession à l'euro symbolique ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession ;

DECIDE que les frais de notaire sont à la charge de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°53/2022 du 13/06/2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

78. AFFAIRE FONCIERE RUE DE WITTISHEIM

Le Maire explique qu'un nouveau bornage a été réalisé au niveau de la propriété sise 1a rue de l'Etang (anciennement 13 rue de Wittisheim). En effet, la recherche des bornes a été nécessaire suite à la réalisation de travaux sur cette propriété. Aussi, le Maire suggère de

racheter à l'euro symbolique une petite parcelle située sur le domaine public de la commune :

Parcelle n°737/209 section D 0,13 ares sol

Propriétaires : M. HEINRICH Geoffrey et Mme UTARD Jessica

Après délibération, le Conseil Municipal

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle susmentionnée aux propriétaires concernés ;

DECIDE de procéder à l'acquisition par un acte de vente en la forme administrative ;

RAPPELLE que M. MARTIN Daniel a été désigné pour toute la durée du mandat pour signer ces actes en tant que représentant de la commune ;

DEMANDE l'élimination de ladite parcelle pour intégration au domaine public communal ;

CHARGE le Maire d'établir les documents nécessaires au Livre Foncier.

ADOpte A L'UNANIMITE

79. DECISION MODIFICATIVE N°BP 02/2022

Le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de rééquilibrer certains comptes en dépenses de fonctionnement. Sont notamment concernés, l'entretien des voiries, l'entretien de la forêt, les comptes énergies (électricité, carburant...) ainsi que les fournitures de voirie (plantation par mécanisation), etc

Par ailleurs, le Maire informe que la parcelle vendue aux époux ROHMER Marc ne figure pas à l'inventaire. Afin de pouvoir encaisser la recette, il est indispensable de réintégrer ladite parcelle et cela nécessite également des virements de crédits à hauteur de 206 € (valeur d'origine du terrain).

Enfin, certaines anciennes dépenses (étude et avis d'insertion) figurent encore à l'inventaire. Toutefois, celles qui ont été suivies de travaux doivent obligatoirement être rattachées à ces derniers. Afin de pouvoir procéder à ces rattachements, il est nécessaire de réaliser des écritures comptables sur des comptes non-approvisionnés au budget.

Après l'exposé du Maire, il propose de procéder aux mouvements de crédits suivants :

Comptes à débiter		Comptes à créditer	
615221 - Entretien bâtiments publics	-12 000,00 €	615231 – entretien voiries	+ 26 000,00 €
739223 – FPIC	-14 000,00 €		
739223 – FPIC	-5 000,00 €	60612 – Energie, électricité	+ 1 500,00 €
60611 – eau et assainissement	-2 520,00 €	60622 – carburant	+ 500,00 €
6068 – autres matières et fournitures	-2 000,00 €	60633 – fournitures de voirie	+ 7 600,00 €
6231 – annonces et insertion	-1 000,00 €	611 – contrat de prestations de services	+ 1 400,00 €

6236 – catalogues et imprimés	-3 000,00 €	6135 – locations mobilières	+ 300,00 €
6281 – concours divers	-2 000,00 €	615228 – entretien autres bâtiments	+ 800,00 €
		61524 – entretien bois et forêts	+ 2 300,00 €
		6228 – frais divers	+ 120,00 €
		6232 – fêtes et cérémonies	+ 1 000,00 €
2031 – études	-206,00 €	2118-041 (opé ordre)	+ 206,00 €
1323 – Département	-206,00 €	1021-041 (opé ordre)	+ 206,00 €
2031 – études	-4 583,49 €	2031-041 – études (opé ordre R)	+ 2 376,00 €
1323 – Département	-4 583,49 €	2033-041 – études (opé ordre R)	+ 2 207,49 €
		2313-041 (opé ordre D)	+ 1 049,76 €
		2315-041 (opé ordre D)	+ 2 376,00 €
		21318-041 (opé ordre D)	+ 1 157,73 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

80. CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire rappelle que M. MOSSER Jean-Noël a été désigné correspondant défense après le dernier renouvellement du conseil municipal. Ce dernier ayant démissionné, il convient de désigner un nouveau correspondant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DESIGNE Mme SCHWEIN Jasmine en tant que correspondant défense pour toute la durée du mandat ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

81. DIVERS ET COMMUNICATION

a. Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Le Maire fait état d'une réunion du PETR qui s'engage dans une révision du Schéma de Cohérence Territorial. Il s'agit d'une sorte de document d'urbanisme applicable sur le territoire des 4 Communautés de Communes (Villé, Sélestat, Marckolsheim et Sainte-Marie-Aux-Mines) soit 52 communes. Cette démarche est nécessaire afin de tenir compte du Plan Climat Air Energie Territorial. Plusieurs réunions plénières seront organisées à l'attention des Maires, Adjointes et même conseillers municipaux. La révision doit intervenir avant août 2026, faute de quoi, plus aucune autorisation d'urbanisme ne sera délivrée sur l'ensemble du territoire du PETR. La dernière révision du SCoT date de 2013, en principe l'application se fait pour une vingtaine d'années afin de d'intégrer au mieux les évolutions réglementaires. Ensuite, le SCoT

sera souverain sur les documents d'urbanisme locaux et notamment le Plan Communal d'Urbanisme Intercommunal. La plus grosse évolution dont devra tenir compte ces documents est la réduction des consommations d'énergies ainsi que le Plan Climat.

b. Rapports d'activités

Le Maire fait part des rapports d'activités 2021 transmis par le SMICTOM D'Alsace Centrale et la Communauté de Communes. Les deux sont consultables en mairie.

Mme WANTZ Jenny demande si la réduction des levées est applicable au 1^{er} janvier 2023. En effet, ainsi que le tri de certains déchets qui vont se retrouver dans le bac jaune (recyclables). Le ramassage de ce bac restera fixé à tous les 15 jours et restera également gratuit. Autre modification, seuls 18 passages par an en déchèterie seront gratuits contre 24 actuellement. Il est proposé de visiter le site de Scherwiller si cela est encore possible. Contact sera pris avec le SMICTOM.

c. Prochaines réunions

- ✓ Conseil municipal : le lundi 28 novembre 2022 à 20h en mairie.
- ✓ Commission fleurissement : les mercredis 2 et 9 novembre de 19h30 à 21h à l'atelier, puis sortie des décorations hivernales le samedi 19 novembre à 9h
Soirée fleurissement le mercredi 26 avril 2023
Jury fleurissement le mardi 25 juillet 2023
- ✓ Commission communication : le lundi 14 novembre à 19h en mairie
- ✓ Commission culture, loisirs : le lundi 21 novembre à 19h en mairie
- ✓ Vœux du Maire : le dimanche 08 janvier 2023 à 17h à la salle des fêtes
- ✓ Fêtes des Aînés : le dimanche 22 janvier 2023 à la salle des fêtes

d. Jumelage

Mme ADOLF Denise informe les élus que le Maire de Rouffignac sera présent le week-end du 03 au 05 décembre. Aussi, il est proposé d'organiser une soirée conviviale le lundi 05 décembre à 19h30 en mairie. Afin de perpétuer le jumelage, un séjour à Rouffignac sera soumis, néanmoins les dates restent à confirmer. Il est également suggéré de mettre en place un échange scolaire afin de développer le jumelage au-delà de la Musique Union (principal participant).

e. Activités de loisirs

Deux activités sont encore prévues jusqu'à la fin de l'année :

- ⇒ le dimanche 30 octobre à 9h avec de la marche
- ⇒ le dimanche 20 novembre à 9h avec de la marche nordique.

f. Règlement parc intergénérationnel

Mme BISCHOFF Rachel demande si le vapotage est interdit dans le parc au même titre que la cigarette. Il ne figure rien de précis dans le règlement hormis l'interdiction de fumer mais le vapotage y est souvent assimilé.

g. Sobriété énergétique

Mme BISCHOFF Rachel questionne sur l'application des mesures notamment la diminution des températures à l'école à 19°C. M. GERBER Christian indique que le sujet de la sobriété énergétique a été évoqué lors du conseil d'école notamment en raison de l'augmentation des coûts (électricité hausse x3,2 en 2023). La commune

étudie actuellement le changement des luminaires à l'école en LED. Concernant les illuminations de Noël, seules les nouvelles décorations LED seront installées car elles ne consomment que très peu d'électricité (une information détaillée sera publiée dans le prochain flash info). Pour en revenir sur les températures il est très compliqué de mettre cela en œuvre. En effet, M. MARTIN Daniel explique déjà la difficulté à choisir l'emplacement idéal pour la sonde dans chaque classe (près d'une fenêtre elle n'aura pas le même impact que près d'un mur). Il rappelle que la chaudière principale a quand même été programmée afin de limiter les gaspillages (week-end, vacances...). D'autant que l'école ne dispose pas de VMC donc avec la COVID, il y a obligation d'aérer régulièrement. Afin de mettre en place de nouvelles habitudes plus économes, il est envisagé de bloquer la position des radiateurs des WC dont la porte est régulièrement ouverte. L'application de cette mesure (température à 19°C) est donc techniquement peu applicable en l'état.

h. Distributeur à pizzas

Le Maire informe les élus qu'un RDV est programmé le lendemain avec ENEDIS et APITECH en vue de prévoir le raccordement électrique du distributeur à pizza. Dans le meilleur des cas le distributeur sera installé d'ici fin d'année. Par ailleurs, le visuel de la machine va changer (couleur et motif).

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22 heures.